

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 05 MARS 2024

Sur convocation régulière du Maire, le conseil municipal de SUAUX s'est réuni le cinq mars deux mil vingt-quatre à dix-neuf heures, salle de la mairie, sous la présidence de M. Olivier PÉRINET, Maire.

Nombre de conseillers municipaux : En exercice : 11 Présents : 8 Votants : 9

Date de convocation du Conseil Municipal : 01 mars 2024

Étaient présents : Mmes CUSSAGUET, DUQUERROIR, RONDEAU, SAUTEREAU
MM. CINIÉ, DUMAS, LÉGER, PÉRINET

Absences : M. LÉPINOIS ayant donné pouvoir au Maire, Mme DECLUDT, M. ROCHEREAU

Secrétaire de séance : Mme DUQUERROIR

Le quorum étant atteint (11 conseillers en exercice, au moins 6 membres doivent être physiquement présents pour délibérer valablement), la séance peut commencer.

En préambule à la séance, M. le Maire demande au Conseil l'inscription d'un point mineur à l'ordre du jour de la présente réunion :

✚ Ajout de « Attribution de subventions aux étudiants »

Le conseil, à l'unanimité des membres présents ou représentés, donne un avis favorable à cette modification de l'ordre du jour.

1° - Lecture et approbation du procès-verbal de la précédente réunion

Le précédent compte-rendu est adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés à cette séance.

2° - Compte-rendu des décisions du Maire prises par délégation du Conseil

M. le Maire informe le Conseil des décisions qu'il a prises depuis le dernier conseil en application des délégations que le Conseil lui a données par la délibération N°2020-06-23/5 du 23 juin 2020 complétée par celle n°2023-04-04/4 du 04 avril 2023 :

1) Aucune

3° - Désignation des membres titulaires et suppléants pour l'ATD16

M. le Maire informe le Conseil que l'Agence Technique Départementale (ATD16) à laquelle nous adhérons pour le support technique de divers domaines (suite logicielle Horizon On Line...) nous demande de désigner des membres titulaires et suppléants pour nous représenter lors des assemblées générales.

Après candidatures et délibérations, le Conseil, à l'unanimité des membres présents et représentés, DÉSIGNE :

✚ Mme Manon DUQUERROIR déléguée titulaire auprès de l'ATD16
✚ M. Eric CINIÉ délégué suppléant auprès de l'ATD16

4° - Création de 2 emplois non-permanents d'agents contractuels suite à un accroissement temporaire d'activité (ATA) pour 2024/2025

M. le Maire rappelle au Conseil que l'article L. 332-23 1° du code général de la fonction publique autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement temporaire d'activité (ATA) pour une durée maximale de douze mois sur une période consécutive de dix-huit mois, renouvellement compris.

M. le Maire expose également au Conseil qu'il est nécessaire de prévoir des tâches Ces tâches ne peuvent être réalisées par les seuls agents permanents de la collectivité.

Ainsi, comme cela avait été fait le 25/10/2022 pour 2022/2023 et en raison des tâches de renforcement / recouvrements temporaires à effectuer, il propose au Conseil de supprimer tous les anciens emplois non-permanents en ATA et de créer, à compter du 06 mars 2024, les emplois non-permanents suivants :

| Filière | Catégorie | Grade | Durée hebdomadaire de service | Nombre de postes | Fonctions occupées |
|---------------|-----------|-------------------|-------------------------------|------------------|---|
| Administratif | B | Rédacteur | Non-complet : 17,5h | 1 | Organisation / classement / rédaction de documents administratifs, saisies / régularisation des écritures comptables, renfort dans des projets importants de politique publique, rédaction/articles dans le bulletin municipal, actions de communication, assistance APC/activités administratives pendant des surcharges ponctuelles imprévisibles |
| Technique | C | Adjoint technique | Non-complet : 17,5h | 1 | Fauchages des routes, réfection de peintures de bâtiments, nettoyages/balayages, déblaiements, taille de haies/espaces-verts, réparation des chaussées communales, salage de carrefours/places, désherbage, plantations, petits terrassements ou travaux de bétonnage |

et de l'autoriser à recruter, des agents contractuels correspondants pour une durée de 12 mois maximum sur une période de 18 mois suite à un accroissement temporaire d'activité des fonctions correspondantes.

Selon les besoins du service, et à la demande de l'Autorité Territoriale, cet agent pourra être appelé à effectuer des heures complémentaires dans la limite de la durée légale du travail.

Les niveaux de recrutement et de rémunération seront fixés au 4^{ème} échelon de leur grade compte tenu de l'expérience exigée, de la polyvalence nécessaire et du profil du candidat retenu pour occuper ces emplois.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité des membres présents ou représentés, DÉCIDE :

- ✚ De supprimer tous les emplois non-permanents créés antérieurement sur la base de l'Accroissement Temporaire d'Activité (ATA) ;
- ✚ De créer les emplois non-permanents détaillés ci-dessus relevant de leur grades indiqués ci-dessus pour effectuer les missions indiquées ci-dessus ;
- ✚ D'autoriser M. le Maire à recruter des agents contractuels correspondants pour une durée de 12 mois maximum sur une période de 18 mois suite à un accroissement temporaire d'activité des fonctions correspondantes ;
- ✚ Que la rémunération de ces agents sera fixée par référence au 4^{ème} échelon de leur grade, à laquelle s'ajoutent les suppléments et indemnités en vigueur, ainsi que les éventuelles heures complémentaires demandées par l'autorité territoriale ;
- ✚ Que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agents nommé dans l'emploi ci-dessus créé seront inscrits au chapitre 012 du budget primitif 2024.

5° - Avis sur l'enquête publique sur le programme pluriannuel (PPG) du syndicat d'aménagement des rivières (SyBTB)

Dans le cadre du programme pluriannuel de gestion (PPG) 2024-2033 des bassins versants du Bandiat, de la Tardoire et de la Bonniere par le syndicat d'aménagement des rivières du Bandiat, de la Tardoire et de la Bonniere (SyBTB) et par arrêté du 19 janvier 2024, la préfète de la Charente a prescrit, à la demande du Sytl, une enquête publique préalable à :

- ✓ la déclaration d'intérêt général du PPG 2024-2033 des bassins versants du Bandiat, de la Tardoire et de la Bonniere au titre de l'article L211-7 du code de l'environnement,
- ✓ la déclaration des travaux au titre de la loi sur l'eau concernant la rubrique 3.3.5.0.
- ✓ Cette enquête, d'une durée de 31 jours sera menée du 26 février 2024 à 9h au 27 mars 2024 à 17h sur les communes de : Agris, Aussac-Vadalle, Bouëx, Brie, Bunzac, Cellefrouin, Charras, Chasseneuil-sur-Bonniere, Chazelles, Cherves-Châtelars, Combiers, Coulgens, Écuras, Eymouthiers, Feuillade, Grassac, Jauldes, La Rochefoucauld-en-Angoumois, La Rochette, La Tâche, Le Lindois, Les Pins, Lésignac-Durand, Lussac, Maine-de-Boixe, Mainzac, Marillac-le-Franc, Marthon, Massignac, Mazerolles, Montbron, Montembœuf, Mornac, Moulins-sur-Tardoire, Mouton, Mouzon, Nanclars, Nieuil, Orgedeuil, Pranzac, Puyréaux, Rivières, Rougnac, Roussines, Rouzède, Saint-Adjutory, Saint-Ciers-sur-Bonniere, Saint-Claud, Saint-Germain-de-Montbron, Saint-Mary, Saint-Sornin, Sauvagnac, Souffrignac, Suaux, Taponnat- Fleurignac, Terres-de-Haute-Charente, Val-de-Bonniere, Valence, Vitrac-Saint-Vincent, Vouthon, Vouzan, Yvrac-et-Malleyrand.

Le maître d'ouvrage est le SyBTB, ZA d'agris- La petite rivière 16110 AGRIS. Toute personne pourra demander des informations sur le dossier à M VIAL Quentin, tel : 07 87 56 68 82 ou à l'adresse : q.vial@sybtb.fr

Sont désignés : Madame Michèle AMBAUD, personnel de direction de l'Éducation Nationale en retraite, en qualité de commissaire enquêteur titulaire et Monsieur Eric DEMAISON, ingénieur militaire pour l'armement en retraite, en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Pendant toute la durée de l'enquête, les pièces du dossier au format papier ou numérique seront déposées en mairies précitées.

Le public pourra prendre connaissance du dossier :

- ✓ dans toutes les communes citées, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux au public ;
- ✓ en le consultant sur le site de la préfecture : www.charente.gouv.fr (rubrique Actions de l'Etat – Environnement-Chasse-Eau-Risques – DUP-ICPE-IOTA – Chasseneuil-sur-Bonniere) ;
- ✓ en le consultant à partir d'un poste informatique installé dans le hall de la préfecture au 7 rue de la préfecture à ANGOULEME (16000) pendant les jours et heures d'ouverture du public.

Le commissaire enquêteur recevra le public en mairie selon le calendrier suivant :

- ✓ Chasseneuil sur Bonniere: Le 26 février 2024 de 9h à 12h le 27 mars 2024 de 14h à 17h
- ✓ Montbron: le 28 février 2024 de 14h30 à 17h30
- ✓ Val de Bonniere: le 8 mars 2024 de 9h30 à 12h30
- ✓ Feuillade: le 14 mars 2024 de 15h à 18h
- ✓ La Rochefoucauld en Angoumois: le 20 mars 2024 de 9h à 12h

L'avis de notre Commune est attendue entre le 26 février et le 11 avril 2024.

Après délibérations, le Conseil, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide :

- ✚ de donner un avis favorable au projet précité.
- ✚ d'autoriser M. le Maire à signer toutes pièces relatives à ce dossier

6° - Débat d'Orientation Budgétaire

Depuis 2022, M. le Maire propose d'avoir un débat d'orientation budgétaire, sous forme libre et environ 1 mois avant le vote du budget primitif 2024, afin d'informer d'ores et déjà le Conseil du bilan de l'année 2023 écoulée mais aussi des projets en cours prévus d'être poursuivis cette année, des perspectives 2024 et recueillir les éventuelles idées d'orientations/arbitrages ou propositions ou projets qui pourraient être lancés cette année. L'objectif étant la préparation du budget primitif, les projets ou idées exposées n'ont pas besoin d'avoir été préalablement devisées, un simple macro-chiffage estimatif suffit.

Le débat a lieu, l'ensemble des conseiller(e)s apportent leurs propositions et commentaires pour préparer le budget.

7° - Attribution de subvention(s) aux étudiants

Conformément à la délibération n° 2023-12-12/5 du 12/12/2023 portant reconduction de l'aide financière aux étudiants bacheliers de la Commune et en établissement scolaire supérieure/universitaire pour l'année scolaire 2023/2024, M. le Maire présente au Conseil 2 demandes reçues, instruites et validées concernant :

✚ Mme Lucy HEMERY

✚ Mme Tess HEMERY

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents ou représentés, d'attribuer la subvention prévue de 150 € à chaque étudiant(e) présenté(e) ci-dessus et précise que cette sera imputée à l'article 65741 du budget communal.

8° - Questions et informations diverses

- a) Projet de lettre ouverte collective entre Communes et Grain de sable suite au décalage de 6 mois de la mise à 2x2 voies de la RN141 entre Exideuil et Roumazières (ouverture 1^{er} semestre 2025) et inquiétude sur notre tronçon Chasseneuil-Roumazières déjà repoussé d'un an...
- b) Suite au décès de M. Claude DUBREUIL, titulaire de la Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier (CIAF) pour la mise à 2x2 voies de la RN141, un nouveau membre suppléant de la CIAF sera élu lors du prochain conseil de début avril 2024. Les propriétaires de biens fonciers non bâtis de la Commune peuvent envoyer leur candidature en Mairie (avec déclaration manuscrite sur l'honneur) avant le 08 avril 2024.
- c) M. le Maire précise les dates des prochaines réunions internes des commissions communales (non publiques sauf invitation par le Maire ou le(la) responsable de commission) :
 - VSE : Pas de date fixée ○ BCA: Pas de date fixée ○ CFFA : Pas de date fixée
 - CCP : Septembre 2025 ○ CAS : Pas de date fixée ○ CCID : Pas de date fixée (juin 2025)
- d) Points majeurs des réunions communales :
 - Aucune
- e) Points majeurs des réunions intercommunales (compte-rendu archivés au secrétariat) :
 - Aucune
- f) Calendrier des évènements publics à venir :
 - Ramassage du verre pour les personnes âgées ne pouvant se déplacer : mardi 19/03/24 matin
 - Ramassage du verre pour les personnes âgées ne pouvant se déplacer : mardi 21/05/24 matin
 - Campagne de ramassage des déchets : dimanche 21 avril 2024 à 14h à la Salle Polyvalente
- g) Autres points / libre parole des adjoints ou conseillers
 - 07/11 Projets/actions suite aux visites des villages du 30/09 (miroir au mas-foubert...)
 - 07/11 : Grosse flaque d'eau qui stagne devant le panneau d'affichage du Pouyalet
 - 24/01 : composteurs/sceaux gratuits, cimenter dernière bande de l'aide de jeux, cimenter à côté des WC publics pour les containers
 - 05/03 Boîte à livres trouvée, elle va être installée place de l'Église, terrain de pétanque à la salle polyvalente

La séance est levée à 20h20. La date de la prochaine réunion est prévue au **mardi 09 avril 2024 à 20h30**.